

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2026 A 19H30**

Etaient présents : Mme GAUDIN Marie-Carmen maire.

Mme CHARENTON Josiane, M. MEYER Jean, Mme BOEL Brigitte maires adjoints.

M. DARCY Baptiste, Mme FRIANT Céline, M. HURIE Jean-Paul, Mme PANCHOUT Muriel, M. VERON Eric, Mme DEPONT Aurélie, M. GALLOT Baptiste, M. VEAULIN Brice, M. PERRIOT Sébastien conseillers municipaux.

Pouvoirs : 2

Absents excusés : Mme FOUQUET Marianne (Donne procuration à Mme GAUDIN Marie-Carmen), Mme MEYER Maryline (Donne procuration à M. MEYER Jean).

Absents : /

Secrétaire de séance : M. DARCY Baptiste

Quorum pour 15 conseillers municipaux : 13 personnes présentes + 2 pouvoirs

Ordre du jour :

Réalisation d'un prêt à court terme relais subvention dans le cadre des travaux de rénovation de l'église tranche 1 :

VU le besoin prévisionnel de trésorerie en raison de l'attente du versement des subventions relatif aux travaux de rénovation de l'église Tranche 1.

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

5 établissements ont été contactés avec des propositions sur 2 à 3 ans.

2 établissements sélectionnés par la commission des finances car ces derniers n'appliquent pas de pénalités en cas de remboursement anticipé du prêt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- ✓ De contracter auprès de la Caisse d'Epargne un prêt à court terme relais de la somme de 171 000.00 €, au taux fixe de 3.39 % sur une durée de 3 ans, avec des échéances en intérêts trimestriels.

Les frais de dossiers s'élèvent à 200.00 €.

Appels des fonds à la demande et déblocage possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat. En cas de remboursement anticipé il n'y aura pas d'indemnité.

- ✓ D'autoriser Mme la Maire à signer le contrat de prêt à court terme relais selon les dispositions prévues ci-dessus.
- ✓ D'inscrire les recettes et les dépenses correspondantes au budget primitif principal.

Mme Gaudin informe les conseillers que la prochaine réunion de chantier, pour les travaux de l'église, se déroulera le 18/06/26 à 11h, en présence de l'architecte mais aussi de la technicienne de la DRAC.

De plus, pour répondre à une interrogation de M. Hurié soulevée lors d'un précédent conseil, les cloches de l'école ont été arrêtées, sur demande de la mairie, pour ne pas gêner le voisinage et les locataires des logements de l'école, la nuit. Dans le cadre du contrat de maintenance de ces cloches, il sera possible de modifier cela si besoin.

Budget principal : Décision modificative n°1 :

Mme la Maire rappelle que des travaux de rénovation de l'église sont en cours. Dans le cadre de cette opération, diverses subventions ont été sollicitées. Dans l'attente du versement de la subvention FEDER de la Région BFC, le conseil municipal a décidé de mettre en place un prêt relais subvention pour éviter des difficultés de trésorerie. Néanmoins, il n'a pas été prévu cet emprunt au budget principal 2026. En conséquence, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Recette d'investissement :

Chap 16 compte 1641 : + 67 989.00 €

Dépenses d'investissement :

Chap 21 compte 2188 : + 67 989.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Chap 66 compte 66111 : + 5 000.00 €

Recettes de fonctionnement :

Chap 75 compte 75888 : + 5 000.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-ACCEPTE la décision modificative ci-dessus, afin de régulariser l'inscription du prêt relais subvention relatif aux travaux de rénovation de l'église Tranche 1, sur le budget principal 2026 et **DIT** que ces prévisions seront bien reportées sur le BP communal 2026.

Tarifs de vente kits lunettes 3 D pour application Legendr :

Dans le cadre de la mise en place des parcours interactifs LEGENDR sur la commune, un kit de lunettes 3 D est proposé pour réaliser cette activité. Mme la Maire suggère donc les tarifs de vente suivants :

- 5.00 €/kit lunettes 3 D pour le camping
- 4.00 €/ kit lunettes 3 D pour les associations et commerçants

Après délibération le Conseil Municipal à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE** les tarifs de vente du kit de lunettes 3 D pour le camping, les associations et commerçants, proposés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Mme GAUDIN fait part au conseil municipal d'un courrier d'un administré, qui souhaiterait acquérir une parcelle de terrain communal, située allée des Bouvreuils et d'une superficie de 1177 m². Ce terrain se trouve à côté de la propriété qu'il souhaite également acheter. Il servira à construire un garage pour entreposer du matériel professionnel. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour vendre le terrain. Néanmoins, compte tenu de la configuration et de l'implantation de celui-ci, le conseil est partagé sur le prix de vente au m² à proposer. Vote à main levée :
Pour 21.00 €/ m² : 0, pour 15.00 €/m² : 4, pour 10.00 €/m² : 8 et pour 12.00 €/m² : 3
Compte tenu de la majorité, il sera proposé la somme de 10.00 €/m² comme prix de vente.
Si cette offre est acceptée par l'acheteur, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- ✓ Après vérification des récents travaux électriques sur le podium de l'île, M. Veron fait part de divers dysfonctionnements. En effet, l'installation semble non compatible avec l'éclairage d'urgence de l'hélicoptère du SAMU et il y aurait également une incohérence d'ampérage avec le compteur actuel.
Mme Gaudin souhaite que l'entreprise ayant réalisé les travaux revienne pour contrôler la conformité.
M. Gallot propose de demander un chiffrage à une entreprise spécialisée, pour la réalisation d'un audit complet de l'installation électrique de l'île avec présentation de l'étude en mairie.
Il informe également l'assemblée de son prochain rendez-vous avec l'entreprise ayant installé la fontaine sur l'île, pour faire un point sur son éclairage.
Des contacts avec des entreprises ont été pris pour l'acquisition d'un panneau d'information numérique.
Ce point sera revu en réunion de commission communication le 25 juin prochain.
- ✓ M. Veaulin a sollicité une entreprise pour le chiffrage de l'arasement avec en option la route de la Francherie.
Il demande aussi qu'un affichage soit apposé, à l'aire de vidange des camping-cars, pour sensibiliser les touristes sur l'utilisation de l'eau en cette période de sécheresse.
- ✓ Mme Gaudin signale la suspicion de deux problématiques de maltraitance animale sur la commune. Un signalement à la gendarmerie sera fait prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt heures quarante-quatre minutes.

Le Maire

La secrétaire de séance